

République Française**ARRETE**

N° ____ / ____

LA/PB – UR/2021

Le Maire de la Ville de GERARDMER,

VU l'article L318.3 du Code de l'Urbanisme

ARRETE**ARTICLE 1er**

Il sera procédé à une enquête publique pour :

- La modification du Plan Local d'Urbanisme

ARTICLE 2

Cette enquête sera ouverte du 27 novembre 2021 au 30 décembre 2021 12h00 inclus aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, à savoir :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
- le lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30 sur rendez vous

Pendant cette période, les pièces du dossier seront consultables :

- en ligne sur le site www.mairie-gerardmer.fr onglet « MODIFICATION PLU »
- au secrétariat du Service Urbanisme de la Mairie aux horaires d'ouverture

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

ARTICLE 3

Madame COLIN Adeline est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur. Sa mission est définie aux articles 5, 6, 7 ci-après.

ARTICLE 4

Le dossier soumis à l'enquête publique comporte les pièces suivantes :

- Notice de présentation
- Annexes
- Avis des services sur le dossier
- Mise à jour des pièces réglementaires
- Registre de l'enquête publique paraphé par le Commissaire Enquêteur préalablement à l'ouverture de l'Enquête Publique

ARTICLE 5

Un registre à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire Enquêteur sera déposé pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie pour y recevoir les observations des intéressés.

.../...

République Française**ARRETE**

N° ____ / ____

Les intéressés pourront consigner directement leurs observations sur ce registre ou les adresser à la Mairie (par écrit : 46 rue Charles de Gaulle, 88400 GERARDMER ou par mail : enquete.plu@mairie-gerardmer.com), à l'attention du Commissaire Enquêteur, lequel les annexera au dit registre.

En outre, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recueillir les observations aux dates et lieux suivants :

- Le lundi 29 novembre 2021 de 9h00 à 11h00 en Salle Gérard d'Alsace (1er étage de la Mairie),
- Le samedi 11 décembre 2021 de 9h00 à 11h00 à la Maison de la Montagne (5 Place du Vieux Gérardmer, 88400 Gérardmer),
- Le jeudi 16 décembre 2021 de 9h00 à 11h00 en Salle des Armes (RDC de la Mairie),
- Le jeudi 30 décembre 2021 de 9h00 à 11h00 en Salle des Armes (RDC de la Mairie).

ARTICLE 6

A l'expiration du délai fixé à l'article 2, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 7

Le Commissaire Enquêteur adressera à la Commune le dossier et le registre accompagné de son rapport et de ses conclusions dans le délai d'un mois à compter de l'expiration de la clôture de l'enquête.

ARTICLE 8

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté est publié par voie d'affichage. Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, le présent arrêté sera publié dans la presse locale.

ARTICLE 9

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposés en Mairie où ils seront tenus à la disposition du public.

ARTICLE 10

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Gérardmer est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Fait à GERARDMER,
Le 08.11.2021,

Le Maire,
M. Stessy SPEISSMANN



Le Maire de GERARDMER,
soussigné, certifie le caractère
exécutoire du présent acte
publié ou notifié le 08 NOV 2021
TRANSMIS A Mr le SOUS-PREFET de St-Dié le

A GERARDMER. le

08 NOV 2021